

(4)

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?
- Rep. Outre le Plantage & le Jardin la Pension peut monter à environ 155.*
- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- Rep. En argent 1/2 100, Bled 1/2 6 Quartiers, Vin 1/2 6 Quartiers le tout mesuré de Sauronne, Bois la Char de Pension outre deux char qui la Commune donne pour chauffer les Enfants en hiver.*
- B. De quelle source dérive-t-elle? comme de
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- Rep. Le Regt de Bussigny retiré auprès de la Nation, ce que les anciens Condamnés de Bernes avoit accordés en 1708 qui consistoit en 16 Quart de Bled & autant d'avoine avec 20 florins d'argent*
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- Rep. 0*
- c. Fondations?
- Rep. 0*
- d. Caisse communales?
- Rep. La Commune paye 40 Quartiers Bled plus 1/2 40, avec la Char de Bois vendue devant la Maison Commune, plus deux Char pour les Enfants*
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- Rep. Les pères de famille ne paye rien de plus, cela dès que leurs Enfants ont atteint l'âge de 7 ans, à la dite Commune pour l'école*
- g. De biens-fonds?
- Rep. point de fonds que le Plantage & le Jardin que la Commune donne*
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?
- Rep. au Regt*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. Nom de l'endroit où est située l'école?
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?
- d. District
- e. Canton

Le Vaud

Un Village

C'est une Commune

Paroisse de Burligny
Agence du Vaud

District de Nyon

Canton du Léman

- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Le village du Vaud consistant à 35 feu est dans la circonférence du premier quart d'heure.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

Il y a dans la circonférence du second quart d'heure les moulains du Coster contenant 2 Maisons et la Sie du Coster contenant aussi deux Maisons.

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Le Vaud les Moulains du Coster et la Siez Maison foraine

- a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Comme il a été dit ci dessus à l'article 2

- b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Il y a du Vaud 30 Enfants des Moulains du Coster & de la Siez du Coster

En tout, 36 Enfants

153
No 76

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? Celle de Bapin a 30 Minutes, Celle D'Arrier 60 Minutes, Celle du Muis 60 Minutes, Celle de Burtigny 45 Minutes, de Longirod 45 Minutes, de Marchissy 25 Minutes
- a. Leurs noms. — Comme ci-dessus
- b. Leurs distances réciproques. D'Arrier au Muis 10 Minutes, du Muis a Bapin 30 minutes, de Bassira a Burtigny 40 de Burtigny a Longirod 30 de Longirod a Marchissy 30 minutes, de Marchissy au Vaud 25m

I I.

I N S T R U C T I O N.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école? Lecture, Ecriture, Orthographe, Arithmétique, Chant des Psaumes, Récitation des Prières, Catechisme, D'Arrier, Passag, de L'écriture sainte & Psaumes et Cantiques
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? On la tient aussi en été Mais elle est peu fréquentée. En hiver elle dure 3 heures et 1/2 le matin avant midi et le soir elle dure 3 heures, après midi
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? Le Vieu et le Nouveau Testament, le Catechisme D'Arrier, Recueil des Passages de Duploy, Lami des enfans par Rochon pour les éphemes, Cours de Manuscrit pour les éphemes
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? Bien
- 9°. Durée de l'école chaque jour? Comme ci-dessus Article 6
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés? Jb sont divisés par votes, selon leur savoir

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S.

- 11°. Instituteurs.
- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière? Pour établir un Régent, le Pasteur fait un Examen des prétendans, en présence des Notables de la Communauté, il en nomme deux sur lesquels le Ballif de Bapin choisit un
- b. D'où est-il? du Vaud District de Nyon (Choisis soit) —
- c. Son nom — B. Christine L.

(3)

- d. Son Age. — Age 60 Années
- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? Deux filles Mariées
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? Depuis l'an 1764
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? Il a été ou Exerce sa fonction de Regent 5 Années au Charanet de Bougy, et 20 Années a Marchissy, et 10 Années au Vaud et il a servi l'ancien Régent du Vaud 3 ans auparavant pour fonctionner l'école
- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? Il conduit le Chant des Psaumes a l'Eglise le Dimanche, et il fait la prière après le Sermon et quelques fois sur semaine
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école? En hiver 18 Garçons, et 18 filles, En été environ 12 des plus jeunes
- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
- b. En été, }

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

- 13°. Biens & fonds de chaque école. point
- a. Possède-t-elle de pareils fonds? Elle n'a point de fonds proprement dit
- b. Quelle en est la valeur?
- c. Source des revenus.
- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? les particuliers ne payent rien
- 15°. Bâtiment de l'école.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? En bon Etat
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? Il n'y a qu'une chambre d'école dans la Maison de Commune
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix? N'ayant point de logement pour le Régent, la Communauté lui paye huit francs pour son loyer
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. La Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

La Commune paye au Regent 90 francs en Argent il perçoit de la Nation au Chataud de Bonmouze 12 Quarterons de froment, et en Argent 14 francs et 12 sols

Rien

point

Comme cidessus 12 Quarterons de froment et 14 Livres 12 sols en Argent et comme cidessus de la Commune 90 francs y compris 8 Livre p. s. d. p. t.

rien

point

il n'y en a point

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Au Vaud le 6^o Mars 1799

Pierre Christinet Regent

Au Vaud

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

155

N. 97

Premiers Classes du Collège de Nyon

Royés la Sablette du second Instituteur pour tous les articles communs aux 15 Classes du Collège